

Comment faire découvrir l'élevage porcin aux jeunes en formation agricole ?

Accueil de stagiaires & Visites d'entreprises agricoles pour les jeunes en formation agricole initiale.

Accueillir un stagiaire ou organiser des visites d'élèves en formation agricole sur son exploitation c'est l'opportunité de faire découvrir les métiers de l'élevage de porcs. Néanmoins, l'organisation de stages ou de visites répond à des objectifs fixés dans les référentiels des diplômes préparés. Les réformes successives ne facilitent pas, à ce jour, l'ouverture au cours de la formation à la diversité des productions. Malgré tout il y a des opportunités à saisir donner à l'élevage porcin plus de visibilité dans les principales formations dispensées (CAPA MA, Bac Pro CGEA, BTS ACSE, BTS PA et Bac STAV) dans les établissements d'enseignement agricole de la région Normandie.

CAPA Métiers de l'Agriculture (CAPA MA)

En formation scolaire → 12 semaines de stage obligatoires.

Dont 6 semaines dans une entreprise agricole (EA) qui met en œuvre la production animale ou végétale correspondant au support choisi par l'établissement pour le module professionnel (MP3). **Au-delà des 6 semaines, des stages sont possibles** dans la même EA ou dans une autre EA mettant en œuvre le support MP3 choisi par l'établissement, ou en relation avec le support choisi par l'établissement de formation pour le **Module d'Initiative Professionnelle (MIP)**.

Quelle situation en Normandie ?

Pas de CAPA MA avec Module professionnel (MP3) « Support porcin ».

Les établissements avec un support MP3 en productions animales ont choisi l'élevage laitier (pour la majorité). Un seul établissement (MFR de Mortain) propose un MIP « Production porcine » (2 semaines de stage obligatoires en production porcine, tous les ans en CAPA 1ère année, en février).



L'accueil des stagiaires est-il possible pour une exploitation porcine ?

En formation scolaire

Oui, pour les EA mixtes « Bovins lait/Production porcine » :

Accueil possible de stagiaires issus de CAPA MA car une des productions correspond au support de formation (Production laitière).

Plutôt non, pour les EA « spécialisées porcines » **sauf dans le cadre du MIP** :

Accueil possible de stagiaires dans le cadre du MIP (MFR de Mortain, 2 semaines, une fois tous les ans).

Et dans le cadre de l'apprentissage ?

Oui, pour une EA mixte « Bovins lait/Production porcine » (comme pour la formation scolaire)

Oui, sous conditions, dans une EA spécialisée porcine :

Il est possible d'accueillir un jeune en apprentissage. Mais sur une **durée minimum de 8 semaines le jeune devra effectuer des stages sur une EA, avec les supports principaux MAP (Production végétale/Production laitière) choisis par l'établissement.**

Le jeune reste à la charge de l'employeur (le maître d'apprentissage) pendant ces 8 semaines :

Il reste salarié et perçoit un salaire de son employeur.

Une convention de formation complémentaire est signée entre le maître d'apprentissage et l'exploitant agricole (qui accueille le jeune pour son stage).

Bac technologique STAV

Réforme en cours (2021) pour l'ensemble des bacs technologiques.

Un stage individuel (5 semaines) avec 4 semaines en 1^{ère} et 1 semaine en Terminale, pour :

- Participer aux processus technologiques
- Recueillir des informations pour un rapport de stage.

→ Des élèves de bac STAV partent ensuite en BTS (BTS Productions Animales ou ACSE)

L'accueil de stagiaires est-il possible pour une exploitation porcine ?

Oui, concerne toutes les EA et donc également les EA porcines (processus de production)

Seconde professionnelle agricole « Productions »

Ce niveau a pour principal objectif de préparer les élèves à intégrer un bac professionnel CGEA.

En Seconde ➔ 4 à 6 semaines de stages (au moins 4 semaines en stage individuel).

L'accueil de stagiaires est-il possible pour une exploitation porcine ?

En formation scolaire

- Oui, pour tous les établissements, pour les EA mixtes « bovins lait/porc »
- Oui, pour certains établissements ⁽¹⁾, pour les EA spécialisées porcines

En formation scolaire à temps partagé (réseau MFR)

- Oui, pour les EA mixtes « bovins lait/porc », dans la plupart des établissements.
- Oui, pour les EA « porcines ». Le temps de stage est plus important (19 semaines) et il y a des possibilités pour prévoir des semaines de stages en exploitation porcine spécialisée. Dans quelques établissements ⁽¹⁾ il existe aussi des stages obligatoires « **Autres Productions** » de 2 semaines.

(1) Cf. encadré en fin de document

Bac professionnel CGEA dominante « Polyculture Elevage » (1^{ère} et terminale)

1 Stages

En formation scolaire ➔ 12 à 16 semaines de stage obligatoires (dont 8 semaines au moins, dans une EA de « polyculture-élevage », et au-delà des 8 semaines, dans la même EA ou dans une autre).

Quelle situation en Normandie ? Le Bac pro CGEA a été rénové (application depuis septembre 2017). Il existe deux dominantes : « **Polyculture Elevage** » ou « **Grandes cultures** ». Les établissements ont majoritairement choisi la dominante : Polyculture-élevage (production(s) animale(s) et production(s) végétale(s) liée(s) au sol dont les fourrages), en mettant plus particulièrement en avant la production laitière.

✓ **A noter le MAP « Production porcine ».** En Normandie 2 établissements ont fait le choix d'un MAP « Production porcine » (LA du Robillard (14), Lycée de Montebourg (50), qui permet de faire découvrir sur une courte période la production porcine (module) en cours. Le CFA de St Lo There/Coutances (50) propose aussi un MAP mais uniquement dans le cadre du Bac pro CGEA par apprentissage.



L'accueil des stagiaires est-il possible pour une exploitation porcine ?

En formation scolaire

- Oui, pour les EA mixtes « Bovins lait/Production porcine »
 - Au cas par cas, pour les EA « Porcines », selon les orientations des établissements.
- Des établissements ⁽¹⁾ acceptent que des stages puissent être réalisés sur des EA présentant un élevage de porcs et une production végétale, avec transformation des matières premières à la ferme.

En formation scolaire temps adapté (réseau MFR)

- Oui, pour les EA mixtes « Bovins lait/Production porcine »
- Au cas par cas pour les EA « porcines » (temps de stages importants : adaptation possible, à voir avec l'établissement).

(1) Cf. encadré en fin de document

Et dans le cadre de l'apprentissage ? (soit durant les 3 ans de la formation, de la seconde à la terminale)

Comme en CAPA MA, des conventions sont possibles entre les EA pour que le jeune puisse travailler dans une EA présentant les productions supports pour l'examen du Bac Pro CGEA.

2 Pilotage de l'entreprise agricole (MP1)

Le module MP1 du bac Pro CGEA a pour objectif d'analyser le fonctionnement d'une EA dans son territoire. Il est mis en œuvre sur la base de cas concrets d'EA (EA partenaires, EA de l'établissement ou des stagiaires ...) **pour le groupe d'élèves**. Il s'appuie sur des visites, des enquêtes, des témoignages, etc. Chaque EA peut se positionner en tant qu'EA support. Dans ce cadre il est nécessaire de transmettre au préalable des données (Données techniques, Données de gestion) et d'organiser une visite d'une ½ journée, ...

- Possibilité pour toutes les EA de se proposer en tant que EA support dans la plupart des établissements qui disposent d'une formation Bac pro CGEA « Support Polyculture Elevage »
- ➔ Une opportunité à saisir pour les éleveurs de porcs qui veulent présenter leur métier et leur élevage.

① Stages et référentiels

En formation scolaire → 12 semaines de stages.

Les stages sont en lien avec le projet professionnel et personnel de l'étudiant :

- 1 stage « principal » sur **une EA de 8 semaines** (*en plusieurs périodes pour la diversité des activités*),
- 1 stage de 2 semaines dans **1 organisation** (d'amont, d'aval ou de services) liée à l'activité agricole.

L'accueil de stagiaires est-il possible pour une exploitation porcine ?

☑ Oui, possible pour toutes les EA, donc porcines aussi bien en formation scolaire que dans le cadre de l'apprentissage.



② Pilotage de l'exploitation agricole

☑ Possibilité pour toutes les EA de se proposer en tant que EA support dans la plupart des établissements qui disposent d'une formation BTS ACSE
→ Une opportunité à saisir pour les éleveurs de porcs qui veulent présenter leur métier, leur élevage.

BTSA Productions animales

① Stages et référentiels

Formation scolaire → 12 à 16 semaines

La période du stage principal est de **8 semaines minimum** et donne lieu à un rapport évalué pour une épreuve professionnelle (E7) du BTS Productions Animales. Les finalités de cette épreuve sont l'acquisition, l'approfondissement et l'application en milieu professionnel de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être, la mise en œuvre d'une démarche méthodologique de diagnostic et de proposition vis-à-vis d'une problématique professionnelle en lien avec les productions animales, la définition et la maturation du projet personnel et professionnel du candidat.

Le stage principal doit se baser sur une problématique. Ce qui est assez facile à mettre en œuvre en élevage porcin, car il bénéficie d'un encadrement technique fort (Eleveur, Technicien d'élevage, Vétérinaires, ...) et d'un suivi technique des élevages.

L'accueil de stagiaires est-il possible ?

☑ Oui, possible pour toutes les EA, donc porcines aussi en bien formation scolaire que dans le cadre de l'apprentissage.

② Pilotage de l'exploitation agricole

☑ Possibilité pour toutes les EA de se proposer en tant que EA support dans la plupart des établissements qui disposent d'une formation BTS PA.
→ Une opportunité à saisir pour les éleveurs de porcs qui veulent présenter leur métier, leur élevage.



Pour les élèves motivés par la production porcine, suite à un stage de découverte dans les autres formations, quelques formations « longues » à dominante porcine existent pour se spécialiser et se perfectionner en production porcine. En Normandie, elles sont proposées par un seul établissement (Centre de Formation de Canappeville, Eure).

➔ Le **Certificat de spécialisation « Conduite de l'élevage porcin »** (Niveau IV), accessible à ce jour en formation continue (pour adultes). A partir de 2020, il pourra être accessible dans le cadre de l'apprentissage.

L'accès à cette formation est le plus souvent lié à un projet professionnel précis et/ou un besoin d'évolution de compétences pour des salariés en poste dans des exploitations porcines.



Crédit Photo Voevodsky Inaporc



Crédit Photo Voevodsky Inaporc

➔ D'autres formations avec pour support pédagogique principal la production porcine sont également proposées :

- ✓ **Brevet Professionnel Agricole « Agent d'élevage porcin »** (Niveau V), accessible par **apprentissage**.
- ✓ **Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole avec des supports « Production Porcine »** (Niveau IV), accessible par **apprentissage** ou par la voie de la **formation continue**.

A terme, des formations plus « courtes », en formation continue, pourront être proposées en Normandie par des centres de formation (à partir de mi-2020) dans le cadre des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) « Salariés qualifiés en élevage porcin » ou « Salariés hautement qualifiés en élevage porcin ».

Mémo sur les termes de la formation

Dans le cadre de la formation initiale plusieurs voies de formation sont possibles :

- ✓ Formation scolaire (Lycées agricoles publics, privés) : les élèves suivent en majorité les enseignements dans l'établissement, avec selon les filières des temps de stages permettant d'approcher le milieu professionnel.
- ✓ Formation scolaire temps adapté (alternance, réseau MFR) : les élèves alternent les périodes d'enseignement dans leurs établissements avec des stages en milieu professionnel. Ils ne disposent pas du statut d'apprenti et donc de salarié.
- ✓ Formation par apprentissage : CFA (publics, privés, CFA des MFR). Les élèves alternent les périodes d'enseignement et en milieu professionnel. Ils disposent du statut d'apprenti et d'un contrat de travail.

N.B. : Ce document n'a pas la prétention d'être exhaustif. Nous restons à votre disposition pour en améliorer le contenu. Il a été rédigé avec le soutien de la région Normandie dans le cadre du PRDR « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences Axe 4 ».



(1) Sur la base d'une enquête menée au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Pour vous aider à contacter les enseignants en charge du suivi de ces formations Seconde Productions agricoles ou Bac Professionnel CGEA, nous vous invitons à nous contacter pour que nous puissions vous fournir les coordonnées des établissements concernés.
ARIP Normande 02.31.70.88.58 - Céline MARTIN